



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Consignes pour le directeur

# Un élève de l'école est positif

1. Donner les **consignes d'isolement** et de test aux parents de l'élève positif (fiche 2)
2. Toute la classe est **cas contact** (masque ou pas) : leur donner la procédure et le courrier autotest (fiche 3). Adultes et enfants portent un masque\* pendant 7 jours à compter du dernier contact avec l'enfant positif.
3. Prévenir le **périscolaire** (cantine et garderie) pour qu'ils identifient les contacts supplémentaires et leur donnent la procédure.
4. **Prévenir toutes les familles** de l'école de la survenue d'un cas.

(\*) « *fortement recommandé* »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Votre enfant est positif (cas confirmé) au COVID.

Votre enfant est strictement isolé **5 jours** dès le début des symptômes (en l'absence de symptômes, on part de la date du test). Il peut ensuite revenir à l'école :

1. S'il n'a plus **aucun symptôme** (ni toux, ni fièvre...) **depuis 2 jours** pleins,
2. ET qu'il réalise, après ces délais, un test (PCR ou antigénique<sup>1</sup>) dont le résultat est négatif<sup>2</sup>.
3. À son retour en classe, il est fortement recommandé qu'il porte un masque pendant 7 jours.



(1) Les autotests ne sont pas acceptés.

(2) En l'absence de 2e test, votre enfant reste 2 jours de plus à la maison et revient en classe sans test s'il n'a plus de symptômes depuis 2 jours.

2



## Votre enfant a été en contact avec une personne positive au COVID

- Il peut venir à l'école s'il ne présente pas de symptômes.
- Il porte un masque pendant 7 jours<sup>1</sup>.
- Vous le faites tester 2 jours après le contact (autotest ou **test antigénique ou PCR**). Il peut revenir en classe si son test est négatif<sup>2</sup>.
- Si le contact a eu lieu à l'école, la pharmacie vous **délivrera 1 autotest** gratuit sur présentation du courrier de l'école.

**En l'absence de test**, votre enfant<sup>3</sup> reste à la maison 7 jours.

1. *Fortement recommandé*
2. *Si des symptômes apparaissent, vous le faites tester et/ou consultez votre médecin et vous prévenez l'école.*
3. *Les élèves ayant contracté le virus dans les 2 derniers mois n'ont ni à se tester ni à s'isoler.*



## **Votre enfant présente les symptômes évocateurs du COVID (toux, fièvre, maux de ventre ou de tête...).**

Vous gardez votre enfant à la maison.

**Quand les symptômes ont disparu**, il peut revenir à l'école :

- SOIT avec un test négatif (PCR ou antigénique<sup>1</sup>).
- SOIT après consultation d'un médecin et une attestation que celui-ci n'a pas prescrit de test.
- SOIT au bout de **7 jours** pleins (et **2 jours sans toux ni fièvre**).

*(1) Les autotests ne sont pas acceptés.*



## Votre enfant a fait un autotest qui est positif.

- Vous prévenez l' école
- Vous gardez votre enfant à la maison
- Vous faites immédiatement **confirmer** cet autotest par un test antigénique ou PCR<sup>1</sup>.
- En l' absence de ce 2<sup>e</sup> test, votre enfant reste **7 jours à la maison** et revient en classe s' il n' a aucun symptôme depuis 2 jours (ni toux ni fièvre...).

1. *les autotests ne sont pas autorisés pour ce test de confirmation*